



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Affaires sociales: structures administratives

Question écrite n° 36327

Texte de la question

M Philippe Puaud attire l'attention de M le ministre de la coopération sur le rôle et le fonctionnement des comités départementaux contre la faim dans le monde. Dans sa réponse parue au Journal officiel du 11 janvier 1988, à la question écrite n° 26088, le ministre des affaires sociales et de l'emploi indiquait qu'un comité interministeriel pour la campagne mondiale contre la faim s'était réuni le 30 septembre 1987 pour la mise en place d'une nouvelle circulaire relative aux comités départementaux contre la faim dans le monde créée par l'arrêté du 25 juillet 1960, modifiée par l'arrêté du 30 juin 1972. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer où en est l'élaboration de cette nouvelle circulaire et quel est ou quel sera son contenu concernant le rôle et les modalités de fonctionnement des comités départementaux contre la faim dans le monde.

Données clés

Auteur : [M. Puaud Philippe](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36327

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : affaires sociales et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 1988, page 529